

Objektyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **51 (1925)**

Heft 26

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

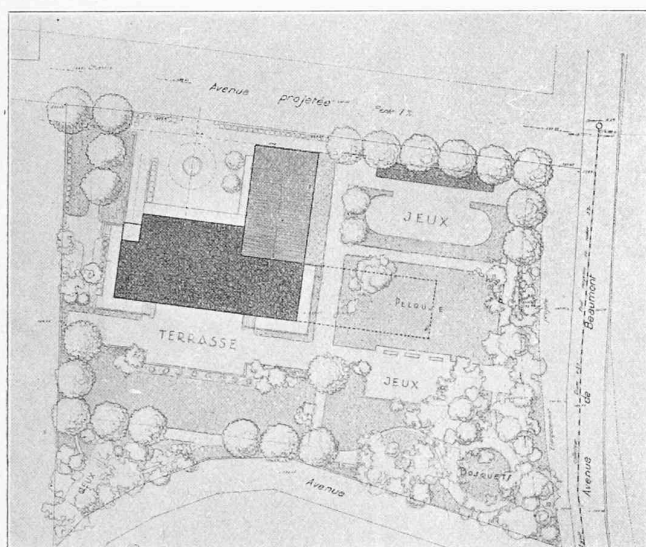
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

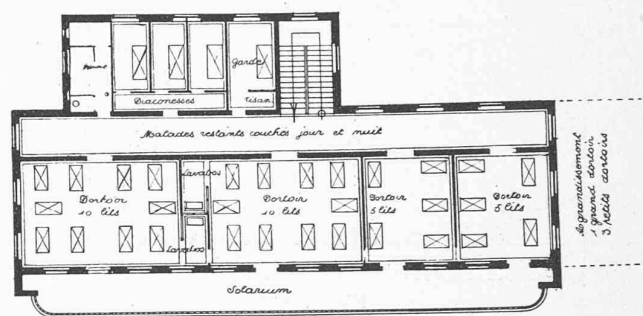
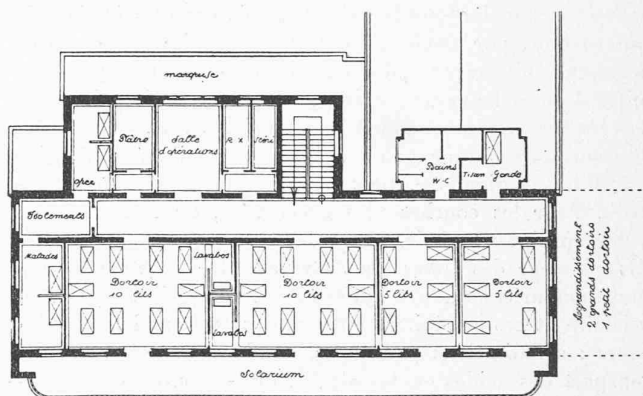
Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONCOURS POUR UN HOSPICE ORTHOPÉDIQUE, A LAUSANNE



Plan de situation. — 1 : 1200.

III^e prix, Projet « Puéril », de M. A. Laverrière, architecte,
à Lausanne.

Plan du 2^e étage. — 1 : 400.Plan du 1^{er} étage. — 1 : 400.

**Concours pour l'étude
d'un hospice orthopédique de la
Suisse romande
à édifier à Lausanne.**

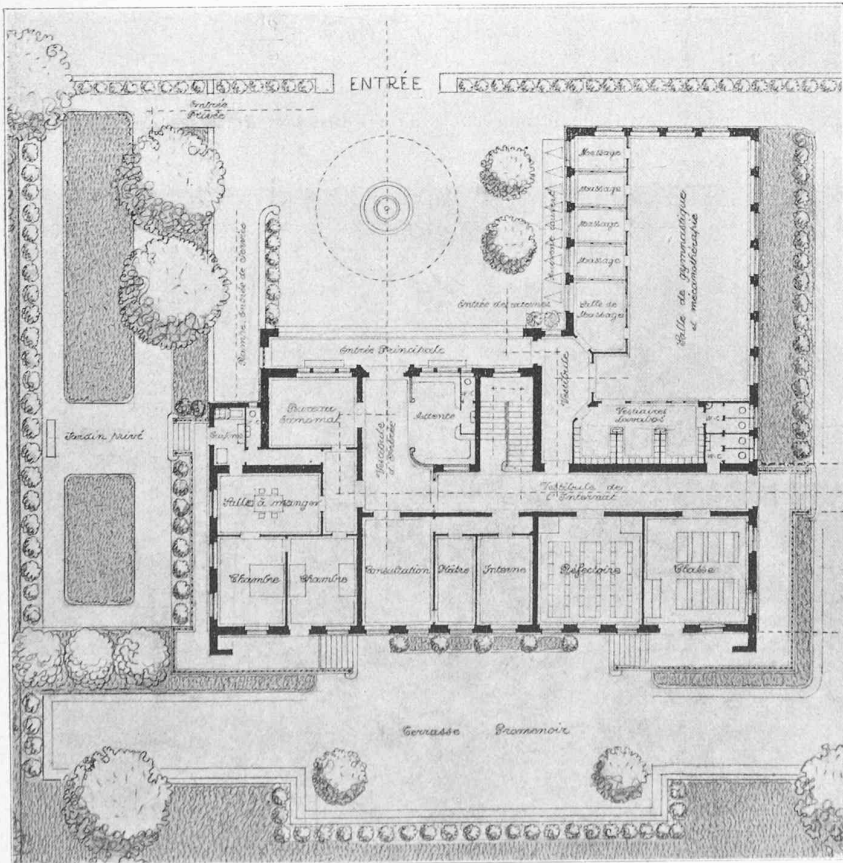
(Suite et fin.)¹

Projet N° 3 « Puéril ». — Bon projet condensé, bien disposé. L'entrée et la distribution des services sont bien établies, la salle de gymnastique bien placée et d'accès indépendant.

Toutefois, il manque de l'espace à l'entrée principale, il manque un tambour d'isolement. L'escalier principal est trop exigu. En outre, la sortie sur le jardin depuis le rez-de-chaussée est détournée et serait rendue encore plus difficile lors de l'agrandissement. La salle d'opérations devrait être isolée du vestibule. Bonne façade d'architecture simple. La hauteur des étages est trop faible. Le cube devrait être porté à 7500 m³.

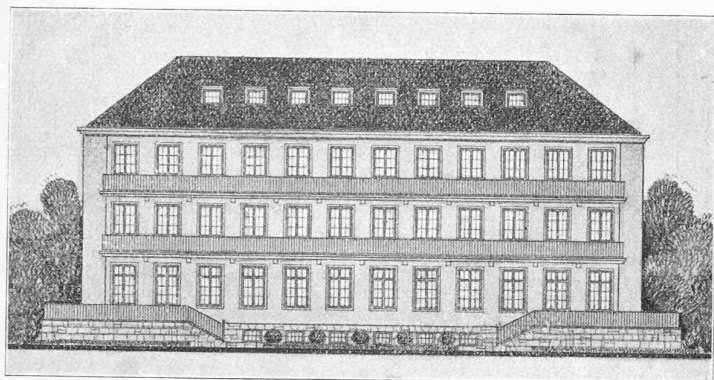
A la suite de ces critiques, le Jury discute l'ordre de classement des projets restants et il arrive à la conclusion suivante :

Le projet n° 25 « Eclaté » s'impose carrément comme exécutable presque sans retouches, et donne satisfaction au Jury sur presque tous les points du programme. Il est donc classé en 1^{er} rang comme 1^{er} prix.

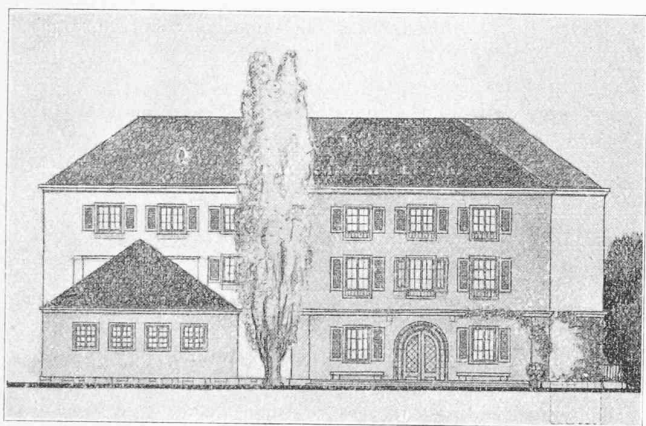


Plan du rez-de-chaussée. — 1 : 400.

¹ Voir *Bulletin technique*, du 21 novembre 1925, page 297.

CONCOURS POUR UN HOSPICE ORTHOPÉDIQUE,
A LAUSANNE

Façade Sud. — 1 : 400.



Façade Nord. — 1 : 400.

Projet de M. A. Laverrière.

Le projet N° 15 « Juin » est classé en 2^{me} rang et obtient le 2^{me} prix.

Le Jury classe en 3^{me} rang le projet N° 3 « Puéril », 3^{me} prix.

Il attribue une mention au projet N° 23 « 1^{er} Juin B ».

Le Jury répartit ensuite la somme de 3000 fr. de la manière suivante :

Au 1^{er} prix, 1400 fr. ; 2^{me} prix 900 fr. ; 3^{me} prix, 700 fr.

Il procède ensuite à l'ouverture des plis qui dévoile les noms des auteurs primés :

1^{er} prix : M. Thévenaz, architecte à Lausanne ;

2^{me} prix : M. Andréen, architecte à Lausanne ;

3^{me} prix : M. Laverrière, architecte à Lausanne.

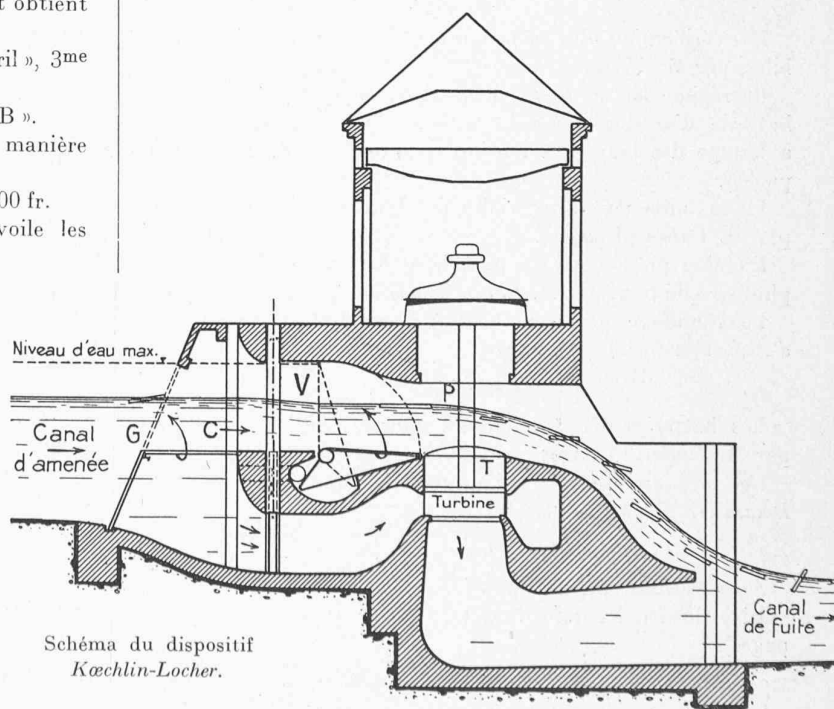
Dispositif pour débarrasser de la glace et des corps flottants les grilles des turbines verticales dans des installations à grand débit.

Dans les installations de forces hydrauliques établies sur des cours d'eau à grand débit, soumis à des débâcles de glaces, les grilles

devant les turbines sont exposées à être obstruées par la glace. Pour lui livrer passage, on dispose la plupart du temps le long du bâtiment des turbines quelques ouvertures avec vannes de décharge pour la glace, mais à moins de multiplier ces ouvertures, ce dispositif n'est pas assez efficace pour écouler les grandes quantités de glace superficielle. En outre l'établissement de pareils canaux de décharge est très coûteux parce qu'il allonge le bâtiment des turbines.

Lorsque les turbines sont à axe vertical — et cette disposition tend à se généraliser dans les chutes à gros débits et à faible pression — le dispositif breveté par MM. René Kœchlin et Locher & Cie permet d'écouler la glace et les corps flottants sur toute la longueur du bâtiment des turbines avec un minimum de perte d'eau et sans nécessiter de grands frais supplémentaires de construction. La figure ci-dessous montre la disposition à adopter. La grille *G* d'accès aux chambres des turbines ne va pas jusqu'à la surface de l'eau mais s'arrête au-dessous en laissant libre une section d'eau formant un canal *C* supérieur fermé par une vanne automatique *V*. Cette vanne pivotante permet d'écouler la lame supérieure de l'eau, suivant les besoins, dans le canal de fuite, à travers le bâtiment des turbines, par un passage *P* ménagé entre le couvercle *T* de la turbine et le plancher de la salle des machines.

Ce dispositif permet, même lorsque le canal charrie de la glace en grande quantité, de la faire passer facilement dans le canal de fuite, sans arrêt d'exploitation. Quant aux corps en suspension qui se prendraient dans la grille, on les remontera avec des rateaux jusqu'au haut de la grille, d'où ils seront entraînés par le canal supérieur et la vanne *V* vers l'aval du bâtiment des turbines.

Schéma du dispositif
Kœchlin-Locher.